



Le Panier Bio à Deux Roues
(P2R)

Route de Cery 33
1008 Prilly

PV de l'assemblée générale 2017

DATE	20 mars 2017 à 18h30
LIEU	Centre socioculturel Pôle Sud, Av. Jean-Jacques Mercier 3 à Lausanne
EMETTEUR	Iván Gómez, secrétaire sortant

1. Bienvenue et présentation du programme

La séance commence à 18h30 par le message de bienvenue adressé aux 39 membres présents (non compris 4 membres du comité) par le Président **François Turk**. Ce dernier présente brièvement les membres du comité.

L'Assemblée est animée par **Mathieu Genoud**, vice-président. Ce dernier présente l'ordre du jour qu'il soumet à l'approbation des membres présents. Il choisit 2 compteurs dans l'assemblée et précise que chaque point soumis au vote pourra être discuté avant la votation. Il rappelle également les règles de vote.

2. Approbation du Procès-verbal de l'Assemblée générale 2016

Le PV, qui était consultable en ligne sur le site www.p2r.ch, ne suscite aucune remarque et est approuvé à l'unanimité (oui 39 / non 0 / abst. 0, les membres du comité étant exclus). L'assemblée remercie son auteur, **Iván Gómez**.

3. Rapport d'activité 2016

Enea Rezzonico présente le rapport d'activité 2016, notamment :

- Evolution du nombre de membres - passage de 236 membres en janvier 2016 à 303 membres en janvier 2017
- Développement de l'épicerie – nombreux nouveaux produits ajoutés à notre assortiment (farines, huiles, moutardes, tisanes, polenta, cidres, lentilles, etc.)
- Evénements promotionnels (foire du vélo, festival de la Terre, fête de Montelly et Marché de Noël du centre Pôle Sud)
- Renouvellement du matériel promotionnel (nouveaux flyers, nouvel roll-up, impression de logos sur nos cargos)
- Ouverture d'une page Facebook
- Achat de 2 nouveaux vélos cargo



- Fête du P2R à Fermens
- Atelier de préparation de biscuits de Noël

Le rapport d'activité ne suscite aucune remarque et est approuvé à l'unanimité (oui 39 / non 0 / abst. 0, les membres du comité étant exclus du vote).

4. Comptes annuels 2016 – présentation et approbation

Mathieu Hefti, trésorier de la coopérative, étant en voyage à l'étranger, c'est **Enea Rezzonico** qui présente la situation comptable de la coopérative à la fin 2016. Les comptes sont sains et se clôturent avec un bénéfice net de CHF 2'183.30.-

Question coopératrice : pourquoi avons-nous, dans les actifs, un montant débiteur aussi élevé pour le poste « 1100 Créances » (environ CHF 47'00.-) ? **Enea Rezzonico** répond que ce compte intègre toutes les factures clients qui avait été émises en fin 2016 et qui n'était pas encore réglées au 31.12.2016. La majorité de ces factures concernent les abonnements pour 2017 (NB cette réponse a été apportée hors séance par courriel à tous les membres de la coopérative en date du 21.03.2017).

Question coopérateur : que sont ces passifs transitoires si élevés ? **François Turk** il s'agit de personnes qui ont payés en fin d'année pour l'exercice comptable suivant.

Question coopérateur : qu'est-ce que le LGI ? **François Turk** explique qu'il s'agit du Local Green Invest, créé par **Hansjörg Haas**, qui était impliquée dans la coopérative Plateforme Bio Locale (PBL) avant que celle-ci ne tombe en faillite au courant de l'année 2016. Les conditions de remboursement du prêt accordé par notre coopérative à Hansjoerg Haas n'ont pas encore été définies. Ceci s'explique d'un part par la récente occurrence de l'événement de faillite et aussi par le fait que notre coopérative n'a pas un besoin immédiat de liquidité en ce moment.

Les comptes annuels sont approuvés à l'unanimité (oui 38 / non 0 / abst. 1, les membres du comité étant exclus).

5. Décharge du comité sortant et contrôleur de comptes

A l'unanimité (oui 39 / non 0 / abst. 0, les membres du comité étant exclus), l'assemblée donne décharge au comité sortant suivant :

- François Turk, président
- Mathieu Genoud, vice-président
- Iván Gómez, secrétaire
- Mathieu Hefti, trésorier
- Judith Ammann, représentante des producteurs

A l'unanimité (oui 43 / non 0 / abst. 0) elle donne également décharge au vérificateur des comptes 2016, **Bernat Palou**. A noter que son rapport n'a pas été lu lors de l'assemblée car il avait été préalablement envoyé à tous les membres avec la convocation.

6. Vote du nouveau comité et d'un (-e) contrôleur (-euse) des comptes pour 2017

Les membres du nouveau comité proposé par le comité sortant sont présentés par **François Turk**. L'assemblée approuve à l'unanimité (oui 39 / non 0 / abst. 0, les membres du comité étant exclus) le nouveau comité qui sera composé des personnes suivantes :

- François Turk, président
- Mathieu Hefti, trésorier
- Timothée Crettenand, secrétaire
- Judith Ammann, représentante des producteurs
- Iván Gómez, membre
- Clotilde Lauritzen, membre
- Vivien Galland, membre

Bernat Palou est également réélu à l'unanimité (oui 43 / non 0 / abst. 0) en tant que vérificateur des comptes 2017.

7. Budget prévisionnel 2017

Enea Rezzonico présente le budget prévisionnel pour 2017. Grâce à l'augmentation significative de nos membres (303 au début 2017 contre 236 au début 2016) et à la maîtrise de frais de fonctionnement, le budget prévoit un bénéfice net d'environ CHF 13'000.-. Ce dernier sera très utile pour résorber les pertes des premières années de vie de la coopérative (CHF 26'233.16.- à résorber) et libérer de l'argent pour des investissements liés à nos activités mais aussi pour soutenir et d'éventuels autres projets agricoles en ligne avec nos objectifs.

8. Investissement dans le projet de Rovéréaz

Mathieu Genoud rappelle que suite à la décision prise par le comité en septembre 2015, CHF 10'000.- avait été provisionné pour le projet de Rovéréaz (ce point avait été longuement discuté lors de l'AG 2016, cf. PV). A ce jour, **Gilles Berger**, agriculteur principal de Rovéréaz, a approché le P2R pour nous demander de libérer cet argent.

Gilles Berger présente rapidement l'histoire du projet : mise au concours par la ville de Lausanne, résultat fin 2016 et acquisition en 2017. Sur les 25 ha à disposition, l'équipe de Rovéréaz va utiliser 1.2 ha pour de la prairie, 4 ha pour du maraîchage et le reste pour de la prairie temporaire pour suivre le cahier des charges du label Bio Suisse (rotation des cultures). Comme tout projet, c'est surtout au début qu'il y a des frais : irrigation, machines, etc. Il précise qu'il n'y aura pas de production avant mai. Le blé a été semé en 2016, maintenant c'est au tour de l'orge. Les premiers légumes seront prêts en mai et d'ici là il n'y aura donc pas d'entrée d'argent.

Le montant du prêt sollicité est de CHF 10'000.00.- Cette somme servira essentiellement à compléter les investissements liés à l'achat de machines agricoles.



Les conditions de l'accord de prêt proposé par le comité prévoient de rembourser la moitié du prêt en légumes (CHF 5'000.-) et l'autre moitié en espèces dans les 3 ans (fin 2019 au plus tard).

Ce prêt permettra de tisser des liens entre le projet de Rovéréaz et notre coopérative et avec l'ambition d'entamer une collaboration de longue durée permettant de couvrir une partie des besoins de la coopérative.

Enea Rezzonico précise que des discussions ont déjà eu lieu entre les deux projets pour adapter le plan des cultures prévues par Rovéréaz à nos besoins.

Mathieu Genoud ajoute que le comité a demandé un plan clair et une proposition concrète de la part de l'équipe de Rovéréaz avant de présenter cette proposition aux membres. En effet, **Judith Ammann** est allée sur place pour voir si le projet était viable et nous avons pu voir leur business plan. Le remboursement prévu est donc de CHF 2'500.- de légumes + CHF 2'500.- en espèces pour fin 2018 et la même chose pour fin 2019.

Une déclaration d'intention de la part de l'équipe de Rovéréaz pour que le P2R soit un partenaire privilégié a aussi été signée. **Mathieu Genoud** précise qu'il n'y avait pas d'obligation de soumettre cette décision à l'AG mais qu'il semblait indispensable au comité de le faire par soucis de transparence. **François Turk** ayant la double casquette, à savoir président du P2R et membre du projet de Rovéréaz, il est précisé que les débats à ce propos ont eu lieu sans lui.

Le comité fait donc la proposition de libérer la somme de CHF 10'000.- avec le plan de remboursement proposé précédemment. **Mathieu Genoud** explique qu'il peut y avoir une contre proposition et précise la manière de procéder.

Question coopérateur : est-ce que le projet de Rovéréaz bénéficie d'autres prêts ? **Gilles Berger** répond que qu'oui (une fondation privée notamment) mais pas de la ville de Lausanne, juste un bail bon marché sinon rien.

Question coopérateur : que signifie exactement CHF 2'500 CHF de légumes fin 2018. On va prendre moins chez les autres producteurs ? **Enea Rezzonico** répond que chaque livraison implique un achat d'environ CHF 3'000.- de fruits et légumes. Comme parfois il y a moins de produits disponibles auprès de nos producteurs habituels, il serait fort utile de multiplier les sources d'approvisionnement. **Judith Ammann** précise qu'elle doit parfois réserver des légumes pour le P2R donc il ne lui reste plus de légumes pour le marché ou pour d'autres clients. Le fait d'avoir un producteur en plus permet donc de compléter l'offre surtout dans des périodes creuses. **François Turk** ajoute que Rovéréaz fera une facture mais qu'au lieu de la payer, le P2R déduira cela de la dette.

Question coopérateur : y a-t-il eu d'autres demandes de prêt ? **François Turk** répond que non et **Mathieu Genoud** ajoute que ce prêt est en accord avec nos statuts et la charte liée à l'utilisation de nos parts sociales.

Question coopérateur : comment sont calculés le prix des CHF 2'500.- de légumes ? **Mathieu Genoud** répond que c'est le prix revendeur qui fait foi (il est déjà fixé) et qu'aucun intérêt ne sera appliqué au remboursement du prêt.

L'assemblée approuve à l'unanimité (oui 42 / non 0 / abst. 1, les membres du comité étant exclus) le prêt de CHF 10'000.- à Rovéréaz.

9. Modification des conditions de participation aux activités de production

Enea Rezzonico explique qu'avec l'augmentation du nombre de membres, il devient extrêmement difficile de proposer assez de demi-journées (DJ) de travail pour couvrir les exigences liées aux conditions actuelles (2 DJ obligatoires par membre et par an). Le comité s'est donc penché sur la question pour proposer une adaptation de nos conditions permettant de couvrir au mieux nos besoins actuels. Après évaluation de plusieurs options, le comité propose de diminuer les exigences de participation au travail de la coopérative pour passer à 1 DJ par membre et par an. Ces conditions permettraient de couvrir les besoins liés à la préparation des paniers (270 DJ par année, correspondant à 45 mise en paniers impliquant au minimum 6 coopérateurs) et les besoins liés aux autres activités (présence aux événements promotionnels, travail aux champs, etc. ; environ 100 DJ par année) à condition que la grande majorité des 303 membres actuels participent à au moins 1 DJ par année.

Pour ce qui est de rétribution pour les coopérateurs réalisant plus de DJ qu'obligatoires, le système en vigueur jusqu'à présent est maintenu, à savoir, la redistribution de la moitié de la somme des « amendes » récoltées, à concurrence maximale du prix d'un abonnement annuel à un panier (CHF 600.-).

Question coopérateur : comment explique-t-on la différence entre le nombre minimal de DJ requise et le nombre de membres actuels (303 coopérateurs, 365 DJ) ? **Enea Rezzonico** explique que la différence entre ces chiffres est due au renouvellement des membres (NB réponse corrigée envoyée hors séance par courriel à tous les membres de la coopérative en date du 21.03.2017 ; voir ci-dessous).

Question coopérateur : comment ont été redistribués les CHF 12'000.- ? **Enea Rezzonico** répond qu'en 2016, 55 DJ excédentaires ont été effectuées par nos coopérateurs. Celles-ci ont été rétribuées à hauteur de 50 CHF/DJ excédentaire effectuée, sous forme de réduction sur la facture suivante de l'abonnement au P2R.

Question coopérateur : pas bien comprise, CHF 12'000.- et 240 DJ non effectuées ? **Enea Rezzonico** corrige en disant qu'il s'agit de 120 DJ non effectuée au prix de 100 CHF/DJ non effectuée.

L'assemblée accepte à la majorité (oui 41 / non 1 / abst. 1, les membres du comité étant exclus) la proposition du comité de revoir les conditions de participation au travail de la coopérative pour passer à 1 DJ par membre et par an au lieu des 2 DJ par membre et par an exigées jusqu'à présent. Les nouvelles conditions entre en vigueur dès l'année 2017.

NB

Enea Rezzonico précise un point au sujet des DJ par courriel à tous les coopérateurs le 21.03.2017 :

« [...] le calcul du nombre de DJ qui devront être organisées à partir de cette année pour permettre à tous les coopérateurs d'effectuer au moins une DJ par année civile. Après vérification, j'ai réalisé que les chiffres que je vous ai communiqués hier soir n'étaient malheureusement pas corrects. Sur la base des conditions actuelles (2 DJ par membre et par année civile) et avec le nombre actuel de membres, il faudrait pouvoir proposer 668 DJ par année (et non pas 706 comme communiqué lors de l'AG), alors que sur la base des nouvelles conditions qui ont été approuvées hier soir (1 DJ par membre et par année civile), le nombre minimum de DJ à proposer passera à 365 (et non pas 550 comme communiqué lors de l'AG). Toutes mes excuses pour cette confusion qui, je crois, n'aurait pas eu d'impact sur la décision qui a été prise hier soir d'approuver la proposition du comité. »



10. Brève présentation des producteurs présents

Judith Ammann demande aux producteurs présents de se présenter:

- **M. et Mme Burnet (Aubonne)** : Ils ont été contactés en début d'année pour reprendre l'abonnement fromage. Cela fait 2 tournées que c'est leurs fromages qui sont livrés. C'est leur 2ème année en reconversion bio. En 2018 ils auront le label si tout va bien. Ils ont environ 150 chèvres et leur ferme est ouverte aux curieux :) **Enea Rezzonico** ajoute qu'une vente de cabri sera organisée ce printemps (pour Pâques dans l'idéal).
- **Eric Petit** : Producteur de pruneaux, raisins de table, vin et jus de raisins.
- **Hector Silva** : associé de Judith (à la retraite), il reprend l'exploitation et va continuer à collaborer avec le P2R.

Question coopérateur : y a-t-il des nouveaux producteurs ? **Enea Rezzonico** répond qu'il y en a quelques uns (pour la moutarde notamment) mais grosso modo ce sont toujours les mêmes.

11. Développements et projets

Enea Rezzonico présente brièvement les projets de développement de la coopérative :

- Evolution du nombre de membres : pas d'augmentation prévue en 2017 ; l'objectif est de stabiliser les membres actuels.
- Abonnement au tofu : **Mathieu Genoud**, avec un autre collectif, a repris une exploitation agricole qui fournissait le panier des 3 Vallons. Il s'agit de maraîchage, de cultures de blés anciens et de soja. L'idée serait de lancer un abonnement similaire à celui du fromage. **Enea Rezzonico** enverra un sondage d'ici quelques semaines pour évaluer l'intérêt des coopérateurs. **Mathieu Genoud** précise qu'ils ne sont pas encore labélisé bio.

Question coopérateur : sous quelle forme sera livré le tofu ? **Mathieu Genoud** imagine des paquets de tofu nature entre 250 et 500g. Dans un 2^{ème} temps du tofu fumé pourrait être aussi proposé.

- Atelier de cuisine : atelier mené au restaurant Le Fraisier (3-4h) pour apprendre à faire des recettes avec des légumes peu connus. L'idée serait d'en proposer 3-4 fois par année (10-12 places) selon les saisons. Un premier atelier a eu lieu avec succès le 5 mars 2017.
- Atelier pain : **François Turk** a une petite production à Rovéréaz avec les céréales de Cédric Cheseaux (pain au levain dans un four au feu de bois en terre). Pourrait accueillir 10 personnes pour donner un cours.
- Panier échange de produits : A chaque point de livraison mettre à disposition ce qu'on ne veut pas et prendre ce qu'il nous fait envie et qui est laissé par d'autres membres.
- Echange contacts points de livraison : mettre en relation les coopérateurs d'un même point de livraison pour des échanges de panier éventuellement.

Enea Rezzonico encourage les coopérateurs à partager toute idée permettant d'améliorer nos services.



Question coopérateur : comment fonctionne les paniers vacances ? **Enea Rezzonico** répond qu'il reçoit un mail pour lui annoncer qui laisse un panier vacances. Après vérification, les paniers sont validés et mis à disposition de n'importe qui (y compris des non-membres), il faut donc être rapide pour les récupérer :0). La consigne donnée aux responsables des points de livraison, est que s'il reste des paniers à la fermeture du samedi soir, ceux-ci peuvent être mis à disposition d'autres personnes.

Question coopérateur : que faisons-nous pour les points de livraison ? **Enea Rezzonico** explique qu'on leur offre un petit cadeau par année (valeur d'environ CHF 20.-), que s'ils ont de la communication à faire via les paniers (flyers par exemple), elles peuvent le faire à condition de s'inscrire dans les buts fixés par nos statuts. De manière générale, ils sont satisfaits de la situation actuelle.

Question coopérateur : quelles actions concrètes vont être entreprises pour stabiliser le nombre de membres ? **Enea Rezzonico** répond que ça se fera par notre participation à différentes expos et aussi grâce à la petite liste d'attente que nous avons. **Mathieu Genoud** ajoute que chaque coopérateur est la meilleure publicité (bouche à oreille). De plus, nous avons depuis aujourd'hui une superbe petite vidéo de promotion (voir fin de l'assemblée) et nous nous sommes inscrits pour être dans l'émission « Aujourd'hui » qui sera transmis sur les ondes de la RTS au courant de cet été.

12. Divers

Une coopératrice du « Blog recettes » annonce que 2 personnes se retirent du projet et que toute personne motivée et la bienvenue. Merci donc de s'annoncer après du coordinateur.

François Turk remercie les personnes actives au sein du blog. Le lien se trouve sur la page d'accueil du site www.p2r.ch. Il rappelle que les recettes sont en lien avec ce que les coopérateurs reçoivent dans leurs paniers.

Question coopérateur : est-ce qu'une livraison à vélo pourrait compter comme 1 DJ ? **Mathieu Genoud** précise qu'il y a déjà quelques remplaçants et que faire 3h de formation pour 1 seule livraison demande beaucoup d'investissement. Donc pas pour le moment.

13. Projection de la vidéo P2R

Projection de la vidéo de la vie de la coopérative réalisée par l'une des coopératrices (Lila Ribl).

La séance est levée à 21h00.

14. Signatures

Président

François Turk

Secrétaire

Iván Gómez